

Mon nom est Jean-Marie Mondor je suis bachelier en sciences naturelles appliquées à l'environnement à l'UQAM. J'ai étudié dans le domaine de l'environnement au cours des 4 dernières années pour développer la capacité d'analyser l'impact environnemental de ce type de projet. Je m'oppose totalement à l'autorisation du projet de complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay.

D'abord, ce projet nous empêchera d'atteindre nos objectifs nationaux de réduction des gaz à effet de serre, car la prétention des instigateurs du projet de pouvoir remplacer des usines au charbons à l'international n'est ni assuré, ni suffisante pour justifier un tel projet. D'ailleurs, les pertes nettes de méthane dans les processus liés au transport avant l'arrivée et après le départ de l'usine qui ne peuvent être sans perte causeront à terme une émission non négligeable qui affectera fortement le bilan carbone de la province qui s'est engagé à réduire ce bilan.

Aussi, la situation du béluga dans le Saint-Laurent est déjà plus que préoccupante depuis trop d'années pour qu'il soit responsable de la part d'un gouvernement qui s'est engagé à protéger l'espèce d'autoriser un tel projet. L'espèce étant déjà en voie de disparition, l'autorisation d'augmenter le trafic maritime qui sera nécessaire une fois l'usine de liquéfaction construite se fera dans une zone essentielle à leur reproduction et alimentation ne peut que nuire au rétablissement de l'espèce.

Et que dire des retombées économiques d'un projet poussé par des investisseurs étrangers dont les revenus seront envoyés dans des paradis fiscaux. Je pense que ces deux facteurs devraient être suffisant pour soulever des drapeaux rouges. À court et moyen terme, l'argument de la création d'emploi dans une zone comme le Saguenay ne s'applique malheureusement que pour la période de construction, car une fois l'usine construite, les emplois qui seront créés s'adresseront à des employés qualifiés du milieu pétrolier et gazier, or cette expertise se trouve dans l'ouest du pays. Avant de former des employés de la région l'usine sera forcée d'engager des employés qui ne viennent pas de la région.

Le gouvernement a failli à son devoir en tentant de convaincre la population de l'importance de ce projet. Les opinions du premier ministre et de son ministre de l'économie sont claires, ces derniers veulent que le projet se réalise et ils se sont exprimés en ce sens avant même la tenue du BAPE et d'une évaluation environnementale indépendante, ce qui est un manque de respect pour les étapes mises en place pour l'analyse de tels projets d'envergure. Dans les derniers mois, les sorties médiatiques se sont succédé en opposition au projet, des membres des premières nations, des enseignants, des étudiants, des écologistes, des médecins et mêmes des économistes ont dénoncé le projet. L'autorisation de ce dernier mènera à un recul équivalent aux 30 dernières années d'efforts fait par la population québécoise pour la lutte aux changements climatiques.

De plus, une des lacunes de la loi québécoise est de voir les projets en silo et de ne pas prendre en compte l'addition des projets sur le milieu dans lequel ils se situent. Ce complexe de liquéfaction de gaz vient forcément avec le pipeline qui sera nécessaire pour approvisionner l'usine et les transporteurs de méthane qui parcourront le fleuve à tous les jours en passant dans l'aire protégée pour la survie du béluga. Séparer ces trois sections du projet comme étant des entités séparées sous entend faussement qu'il y a d'autres options de transport pour sortir le gaz du terminal de liquéfaction. Leurs impacts séparés sont déjà suffisants pour être, individuellement, des projets dont le ratio risque-récompense est insuffisant pour justifier leur autorisation. Maintenant, si l'on observe les risques combinés, cela ne peut mener qu'à un résultat désastreux, au niveau environnemental dans la lutte au changement climatique et la protection de la biodiversité et au niveau économique dans l'aide à la diversification de l'économie de la région et la lutte aux paradis fiscaux.